



Règlement intérieur



Art 1 : Année

Les cours de danse démarreront le 12 septembre 2021. Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires (sauf dans le cadre d'une éventuelle préparation au(x) concours et autres manifestations) et jours fériés.

La semaine d'inscription se fera la semaine du 5 au 10 septembre 2022.

La fin de l'année sera déterminée en fonction de la date du spectacle de fin d'année qui est, à ce jour, inconnue.

Art 2 : Lieu des cours de danse : 67 rue Duguay Trouin - 56100 - LORIENT

CEP

Tel : 02.97.84.11.40

Mail : contact@cep-omnisports.com

Site : cep-omnisports.com

SA Ja'Z

Tel : 06.46.86.84.27

Mail : stephanoameliejaz@gmail.com

Site : sa-jaz.fr

Art 3 : Préinscriptions (juin/juillet)

Afin de faire un travail de qualité, les effectifs de chaque cours sont limités (15 maximum).

Les préinscriptions sont ouvertes en priorités aux anciens élèves.

Les préinscriptions des nouveaux élèves seront traités par ordre d'arrivée.

Les dossiers sont communiqués courant le mois de mai jusqu'aux 1^{er} jour des vacances d'été.

Pour valider la préinscriptions le versement d'arrhes est obligatoire à hauteur de 40€ par élève.

Cette somme sera encaissée et non remboursée en cas de désistement.

Art 4 : Inscriptions (juillet, août, septembre et cours d'année)

Avant toute inscription il est possible de participer à **un** cours d'essai.

L'inscription sera valide lorsque le professeur aura en sa possession les documents suivants :

- La fiche d'inscription remplie

- Le règlement intérieur lu et signé

- Le paiement total de l'année : paiement en 1, 2 ou 3 fois (5 Septembre / 5 Janvier / 5 Avril). En espèces, chèque(s) à l'ordre de STEPHANO Amélie, chèques vacances et coupon sport ANCV.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas de force majeure (mutation, déménagement...) et arrêt pour cause médicale sur présentation d'un justificatif.

De plus le trimestre entamé est dû.

Si l'adhésion se fait en cours d'année (à partir de novembre), le montant de l'adhésion se fera au prorata.

Art 5 : Responsabilité

S.A Ja'z se dégage de toute responsabilité concernant le vol au sein des locaux du CEP. Par conséquent, nous conseillons de ne rien laisser de valeur dans les vestiaires.

Cependant, les téléphones portables sont tolérés dans la salle de danse mais ils devront être éteints ou en mode silencieux.

Les élèves mineurs venant et partant seul sur la décision et l'accord du responsable légal décharge la responsabilité du professeur sur le trajet du domicile ou de l'école à la salle de danse et inversement.

S.A Ja 'z

1 rue du stade - 56400 - BRECH

Mail : stephanoameliejaz@gmail.com / Tel : 06.46.86.84.27



Règlement intérieur



Art 6 : Discrétion

Pendant toute la durée de leur présence dans les locaux il est demandé aux parents et élèves de ne pas crier ni parler fort dans les locaux.

Les élèves doivent arrivés 15 à 5 minutes avant le début du cours de danse et ne doivent en aucun cas déranger le cours précédant.

L'utilisation du téléphone portable (appel, sms...) doit rester discret.

Aussi, afin de ne pas perturber l'attention des élèves, il est demandé aux parents et accompagnateurs de rester en dehors de la salle de danse sauf s'ils ont été invités à y entrer.

Art 7 : Présence

Les élèves doivent être assidus afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.

Art 8 : Tenue

Une tenue de danse (justaucorps/short) est obligatoire. Elle est à la charge des parents et est à porter à chaque cours. Une commande groupée sera effectuée à la rentrée.

Une coiffure correcte (queue de cheval, chignon...) est exigée.

Les bijoux ne sont pas autorisés pendant le cours, toutefois, les boucles d'oreilles discrètes sont tolérés.

Les tenues doivent être marquées au nom de l'élève.

Art 9 : Spectacle de fin d'année

Afin de respecter le temps de travail du professeur, si l'élève est absent le jour du spectacle de fin d'année, prévenir le plus tôt possible.

La participation forfaitaire demandée en début d'année pour le costume sert à l'achat et/ou la réalisation de celui-ci. Cette participation n'est en aucun cas un achat par conséquent le costume sera restitué à la fin du spectacle.

Art 10 : Droit à l'image

S.A Ja'z et le CEP se réservent le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'images des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit concernant l'image de S.A Ja'z et le CEP sans nuire à celle de l'élève.

Aussi, aucune donnée personnelle ne sera diffusée.

Date : /..... /.....

Signatures :

Élève

Responsable légal

S.A Ja 'z

1 rue du stade - 56400 - BRECH

Mail : stephanoameliejaz@gmail.com / Tel : 06.46.86.84.27



Règlement intérieur



Concours

- 1/ Il est possible de participer à des représentations sur scène, concours, rencontres chorégraphiques... Seul le professeur choisit les participants et juge les danseurs aptes à cette sélection.
- 2/ Les frais engagés pour le concours individuels (inscriptions, cotisations, tenues imposées, transport, hébergement) sont à la charge des familles.
Une participation sera demandée pour constitution et envoi des dossiers, achat et gravure des cd, ainsi que la fourniture éventuelle de costumes et/ou accessoire(s) pour les chorégraphies libres.
- 3/ Le professeur s'engage à accompagner l'élève dans leur préparation et démarches mais demande un investissement personnel de la part de l'élève et ses parents.
Des cours particuliers / collectifs "concours" pourront être proposés et mis en place.
- 4/ En cas de participation en groupe, les absences à répétitions non justifiées entraîneront l'exclusion du groupe.
- 5/ Des répétitions seront prévues pendant les vacances scolaires (Noël, Hiver et Pâques). Afin de préparer au mieux le ou les élèves ainsi que les plannings de répétitions, il est important de signaler toute absence ou départ en vacances, dès le début de l'année.
- 6/ Les dates de concours sont données relativement tôt. Il vous est demandé en tant que parents d'y prêter attention.

Date : / /

Signatures :

Élève

Responsable légal